

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Brennerreinigerspray
- **Code du produit:** 2340001-2340099
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- **Producteur/fournisseur:**
DEN BRAVEN AEROSOLS GmbH & Co. KG
Giebelstadter Weg 16
D-97234 Albertshausen
Tel.: +49 (0) 9366/9071-0
Fax.: +49 (0) 09366/9071-22
www.denbraven-aerosols.de
- **Service chargé des renseignements:**
Labor: Herr Söder
Tel.: +49 (0)9366/907126
E-Mail: j.soeder@denbraven-aerosols.de
- **Renseignements en cas d'urgence:** Tel: +49 (0)9366/9071-26 Lundi - Jeudi 7:15 - 18:00 HEC

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
F+ Extrêmement inflammable
N Dangereux pour l'environnement

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

Conserver hors de la portée des enfants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn, Xi, F, N; R 11-38-51/53-65-67	50-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone Xi, F; R 11-36-66-67	2,5-10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Xi, F; R 11-36-67	2,5-10%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 1)

CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0	2-butoxyéthanol ☒ Xn, ☒ Xi; R 20/21/22-36/38	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ☒ F+; R 12	2,5-10%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ☒ F+; R 12	≤ 2,5%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8	Terpène d'orange ☒ Xn, ☒ Xi, ☒ N; R 10-38-43-50/53-65	≤ 2,5%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

hydrocarbures aliphatiques	≥ 30%
parfums (CITRUS AURANTIUM DULCIS EXTRACT)	< 5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 2)

- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **Indications supplémentaires:** Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone

VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m ³ , 500 ppm
-----	---

67-63-0 propane-2-ol

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
-----	--

111-76-2 2-butoxyéthanol

VME	Valeur momentanée: 147,6 mg/m ³ , 30 ppm Valeur à long terme: 9,8 mg/m ³ , 2 ppm Risque de pénétration percutanée
-----	---

124-38-9 dioxyde de carbone

VME	9000 mg/m ³ , 5000 ppm
-----	-----------------------------------

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:** Filtre AX

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 3)

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

 ≥ 60 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Aérosol
Couleur:	Incolore
Odeur:	De type solvanté

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Point d'inflammation: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Température d'inflammation: $>200^{\circ}\text{C}$

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Densité à 20°C : $0,72765$ g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:	Partiellement soluble
Solvants organiques:	96,7 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· Substances à éviter:

· Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 4)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-49-0 naphtha léger (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)
----------	------	-------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	>5 mg/l (rat)
-------------	----------	---------------

8028-48-6 Terpène d'orange

Oral	LD50	>5700 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)
----------	------	-------------------

		>2000 mg/kg (lapin)
--	--	---------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Effets écotoxiques:**

· **Toxicité aquatique:**

8028-48-6 Terpène d'orange

EC50	34,1 mg/kg (daphnia)
------	----------------------

· **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
----------	--

15 01 04	emballages métalliques
----------	------------------------

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
 · **Indice Kemler:** -
 · **No ONU:** 1950
 · **Groupe d'emballage:** -
 · **Etiquette de danger:** 2.1
 · **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS
 · **Quantités limitées (LQ):** LQ2
 · **Catégorie de transport:** 2
 · **Code de restriction en tunnels:** B1D

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· **Classe IMDG:** 2.1
 · **No ONU:** 1950
 · **Label:** 2.1
 · **Groupe d'emballage:** -
 · **No EMS:** F-D,S-U
 · **Marine Pollutant:** Non
 · **Désignation technique exacte:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
 AEROSOLS

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· **Classe ICAO/IATA:** 2.1
 · **No ID ONU:** 1950
 · **Label:** 2.1
 · **Groupe d'emballage:** -
 · **Désignation technique exacte:** AEROSOLS, inflammable

· **Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Terpène d'orange, naphta léger (pétrole), hydrotraité

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.10.2010

Révision: 06.10.2010

Nom du produit: Brennerreinigerspray

(suite de la page 6)

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


Xi Irritant

F+ Extrêmement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Terpène d'orange

· Phrases R:

- 12 Extrêmement inflammable.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 23 Ne pas respirer les aérosols.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
 Conserver hors de la portée des enfants.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 38 Irritant pour la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.